

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 17 novembre 2025, à 19h30.

**Présences :** Gabrielle Brisebois, mairette  
Marc Lefrançois, conseiller  
Jessy Croteau, conseiller  
Michelle Bernard, conseillère  
Mireille Thibault, conseillère  
Jérôme Théberge, conseiller  
Colin Lavergne, conseiller

La directrice générale adjointe, Mme Marie-Philip Coulombe et la greffière, M<sup>e</sup> Karine Simard sont également présentes.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La greffière procède à l'ouverture de la séance en mentionnant l'avis de convocation aux membres du conseil municipal. La mairette explique comment fonctionne un conseil municipal et explique comment les résolutions ont été rédigées.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 novembre 2025**

2025-292

Il est proposé par Michelle Bernard

Appuyé par Mireille Thibault

**ET RÉSOLU UNANIMENT**

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 novembre 2025 tel que présenté.

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025**

La conseillère Michelle Bernard félicite la nouvelle mairette puisque c'est historique pour la Ville de Montmagny d'avoir une femme mairette à la Ville de Montmagny.

2025-293

Il est proposé par Michelle Bernard

Appuyé par Marc Lefrançois

**ET RÉSOLU UNANIMENT**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025. Les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**DÉPÔT DES DOCUMENTS**

**4 Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 13 novembre 2025**

Mme la Mairesse dépose le rapport des dépenses en date du 13 novembre 2025 et informe les citoyens que les membres du conseil municipal en ont pris connaissance qu'ils peuvent en obtenir une copie. Elle explique également le processus d'approbation des dépenses.

**5 Dépôt de la liste datée du 13 novembre 2025 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale adjointe conformément à l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes**

Mme la Mairesse dépose la liste des personnes engagées par la directrice générale adjointe en date du 13 novembre 2025 et informe les citoyens que les membres du conseil municipal en ont pris connaissance qu'ils peuvent en obtenir une copie.

**6 Dépôt du procès-verbal de correction - Résolution numéro 2025-262**

7 Dépôt des formules de déclaration des intérêts pécuniaires des élus

La greffière déclare avoir reçu les déclarations des d'intérêts pécuniaires de chacun des membres du conseil municipal. La maire explique que cette déclaration doit être faite une fois par année.

**DOSSIER(S) DE LA MAIRIE ET DU CONSEIL MUNICIPAL**

8 Nomination d'un maire suppléant et d'un substitut de la maire suppléante à la MRC de Montmagny

2025-294

CONSIDÉRANT que l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* permet au Conseil municipal de désigner un conseiller comme maire suppléant pour une période qu'il détermine;

Il est proposé par Jérôme Théberge

Appuyé par Mireille Thibault

**ET RÉSOLU UNANIMENT**

De nommer Madame Michelle Bernard, conseillère municipale du district numéro 3, maire suppléante à la Ville de Montmagny pour une période d'environ quatre mois débutant en date de la présente résolution, et ce, jusqu'au 23 mars 2026 inclusivement.

De nommer également Mme Bernard à titre de substitut de la maire suppléante à la MRC de Montmagny pour la même période et l'autoriser à voter lors de ces rencontres.

D'autoriser la maire suppléante, Mme Gabrielle Brisebois, ou la maire suppléante, Mme Michelle Bernard, avec le trésorier, M. André Lévesque, ou à défaut, avec l'assistant-trésorier, M. Pierre Doucet, à signer conjointement, par signature manuscrite ou électronique, tout chèque ou mandat pour le paiement d'argent, à payer ou à recevoir toute somme d'argent et en donner quittance.

D'autoriser en conséquence le paiement des différentes dépenses assumées par Mme Bernard et liées à sa participation à diverses rencontres ou activités alors qu'elle agit à titre de maire suppléante ou de substitut de la maire suppléante à la MRC de Montmagny, le tout conformément au Règlement numéro 891 établissant un tarif applicable aux gestes posés pour le compte de la municipalité au Québec et prévoyant les modalités de remboursement des dépenses des élus et des employés et ses amendements.

La présente résolution remplace les résolutions antérieures sur le même sujet.

De transmettre copie de la présente résolution à Madame Michelle Bernard, à la Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny, à la MRC de Montmagny de même qu'au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information et à l'adjointe à la mairie de la Ville de Montmagny.

9 Nomination des membres du Conseil municipal sur les différents comités et organismes partenaires de la Ville

La maire suppléante explique que l'ensemble des comités étaient déjà existants et qu'un seul a été créé, soit le comité de la gouvernance ayant pour but de travailler sur certains règlements qui sont en lien avec des enjeux de gouvernance et d'éthique.

2025-295

Il est proposé par Jérôme Théberge

Appuyé par Mireille Thibault

**ET RÉSOLU UNANIMENT**

De nommer, à compter de la présente résolution, les membres du Conseil municipal suivants comme représentants de la Ville de Montmagny sur les comités ou organismes partenaires ci-après énumérés :

<b>Membres du conseil</b>	<b>Comités</b>
Mme Gabrielle Brisebois Maire suppléante	Comité de gestion de l'entente intermunicipale avec Cap-Saint-Ignace en matière de protection contre les incendies Comité de la sécurité publique de la MRC Comité touristique Montmagny et les îles - MRC Union des municipalités du Québec Table Régionale des Élus Municipaux de la Chaudière-Appalaches
M. Marc Lefrançois Conseiller du district # 1	Comité consultatif d'urbanisme Comité consultatif en développement touristique Comité de sécurité civile et incendie Comité de toponymie Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny
M. Jessy Croteau Conseiller du district # 2	Comité consultatif de la famille et des aînés Comité consultatif en développement touristique Comité des finances et des infrastructures Corporation du camping Pointe-aux-Oies Société de développement économique de Montmagny Société d'histoire de Montmagny

Membres du conseil	Comités
Mme Michelle Bernard Conseillère du district # 3	Comité consultatif de la culture Comité de gouvernance et éthique Comité des ressources humaines Comité de la caisse de retraite Corporation du camping Pointe-aux-Oies
Mme Mireille Thibault Conseillère du district # 4	Comité consultatif d'urbanisme Comité de sécurité civile et incendie Comité des finances et des infrastructures Comité de travail pour le plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées Comité du projet Défi parité + EDI Les Arts de la scène de Montmagny Comité consultatif régional de la traverse de l'Isle-aux-Grues
M. Jérôme Théberge Conseiller du district # 5	Comité des ressources humaines Société de développement économique de Montmagny
M. Colin Lavergne Conseiller du district # 6	Comité consultatif de la famille et des aînés Comité de gouvernance et éthique Corporation de la bibliothèque de Montmagny Carrefour mondial de l'accordéon Transport collectif de la MRC de Montmagny

De transmettre copie de la présente résolution à chacun des membres du Conseil municipal et aux employés cadres de la Ville de Montmagny de même qu'aux différents comités ou organismes partenaires concernés.

#### DOSSIER(S) DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

#### DOSSIER(S) DU SERVICE DES FINANCES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

##### 10 Autorisation de signature d'une convention de modification - Desjardins

2025-296

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny détient les emprunts temporaires mentionnés ci-dessous avec la Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny;

# de prêt	Montant autorisé
Prêt # 6	4 320 000 \$
Prêt #8	1 085 000 \$
Prêt #9	884 500 \$
Prêt #10	219 000 \$
Prêt #11	3 845 000 \$
Prêt #13	300 000 \$
Prêt #14	518 110 \$
Prêt #15	549 000 \$
Prêt #16	578 000 \$
Prêt #17	1 840 000 \$
Prêt #18	604 800 \$
Prêt #19	1 450 000 \$
Prêt #21	749 700 \$
Prêt #26	2 935 800 \$

CONSIDÉRANT qu'une convention a été signée en 2023 avec l'institution financière afin de confirmer le taux variable correspondant au taux préférentiel moins .50 %;

CONSIDÉRANT que des Conventions de modification doivent être signées pour chacun des prêts ci-dessus afin de refléter la convention signée en 2023;

Il est proposé par Mireille Thibault

Appuyé par Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMENT

Que les Conventions de modification servant à corriger le taux d'intérêt seront signées par Gabrielle Brisebois, mairesse et André Lévesque, directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information, lesquelles confirmeront que le taux d'intérêt sur chacun de ces emprunts est variable et ce, au taux préférentiel moins .50 %.

De transmettre copie de la présente résolution à la Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information.

##### 11 Approbation de dépenses et de contributions – Autorisation de paiements

2025-297

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par Mireille Thibault

Appuyé par Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMENT

De confirmer le versement de contributions à divers organismes à but non lucratif totalisant un montant de 10 220,50 \$, avant les taxes applicables, selon les modalités et pour les activités ou raisons ci-après décrites et d'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal :

ORGANISME/FOURNISSEUR	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Chambre de Commerce et d'Industrie de la MRC de Montmagny	Achat de 7 cartes – Gala Prestige Desjardins - Le 13 novembre 2025	02-110-00-351	1 620,50 \$ (plus taxes applicables)
L'Everest	Défi Mondial Junior A - Le 5 décembre 2025	02-701-92-349	2 500 \$
Club de golf de Montmagny	Publicité - Portail d'accueil 2026	02-701-92-349	300 \$ + taxes
	Académie de golf junior Optimiste et transport des jeunes golfeurs - Saison 2026	02-701-92-992	2 800 \$
	Don de terre brune - Travaux d'amélioration et d'entretien du parcours au terrain de golf - Été 2026	02-701-92-973	Valeur maximale de 2 500 \$
	Inscription d'une équipe au tournoi de golf - Tournoi bénéfice - Le 5 août 2026	02-110-00-351	500 \$

D'autoriser en conséquence le paiement des dépenses entourant la participation des membres du conseil concernés auxdites activités, le tout selon les modalités prévues au Règlement numéro 891 établissant un tarif applicable aux gestes posés pour le compte de la municipalité au Québec et prévoyant les modalités de remboursement des dépenses des élus et des employés et ses amendements, lesquelles seront affectées au poste budgétaire numéro 02-110-00-311.

De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe à la mairie, au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

#### DOSSIER(S) DU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

##### 12 Modification de diverses résolutions afin de nommer un nouveau signataire

2025-298

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a adopté au cours du dernier mandat du conseil municipal, des résolutions autorisant "Marc Laurin, maire" ou le "Maire" à signer divers documents officiels tels que des actes notariés, des conventions d'aide financière ou d'autres documents de la Ville.

CONSIDÉRANT les dernières élections et le changement au poste de la mairie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a adopté des résolutions autorisant "Félix Michaud, directeur général" ou le "directeur général" à signer divers documents officiels tels que des actes notariés, des conventions d'aide financière ou d'autres documents de la Ville.

CONSIDÉRANT le départ du directeur général;

Il est proposé par Marc Lefrançois

Appuyé par Michelle Bernard

ET RÉSOLU UNANIMENT

Que Gabrielle Brisebois, mairesse est par la présente résolution autorisée à signer tous les actes et documents officiels pour lesquels une autorisation de signature a été consentie par résolution en mentionnant "Marc Laurin, maire" ou le "Maire" à titre de signataire autorisé.

Que Marie-Philip Coulombe, directrice générale adjointe est par la présente résolution autorisée à signer tous les actes et documents officiels pour lesquels une autorisation de signature a été consentie par résolution en mentionnant "Félix Michaud, directeur général" ou le "directeur général" à titre de signataire autorisé.

Qu'advenant une embauche au poste de direction générale, la personne embauchée soit également autorisée à signer tous les actes et documents officiels visés.

De transmettre copie de la présente résolution à la greffière.

#### DOSSIER(S) DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

## DOSSIER(S) DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

### 13 Engagement au poste cols bleus de « Préposé général » au Service des travaux publics et des infrastructures

2025-299

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection à la suite du processus de recrutement pour l'engagement d'un candidat au poste de « Préposé général » au service des travaux publics et infrastructures;

CONSIDÉRANT que cette embauche fait suite au désistement d'un précédent candidat et qu'il ne s'agit pas d'un nouveau poste;

Il est proposé par Marc Lefrançois

Appuyé par Colin Lavergne

ET RÉSOLU UNANIMENT

D'engager Monsieur Jacob Vézina, au poste de « Préposé général » au Service des travaux publics et des infrastructures, à titre régulier temps complet, au salaire et conditions prévus à la convention collective de travail des cols bleus en vigueur à la Ville de Montmagny, et ce, à compter des présentes.

De transmettre copie de la présente résolution à Monsieur Jacob Vézina, ainsi qu'au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD), au Service des ressources humaines, au directeur des travaux publics et des infrastructures et au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

### 14 Engagement au poste syndiqué cols blancs de « Agent de bureau - Niveau 2

2025-300

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection à la suite du processus de recrutement pour l'engagement d'un candidat au poste de « Agent de bureau - Niveau 2 » à temps complet;

Il est proposé par Marc Lefrançois

Appuyé par Colin Lavergne

ET RÉSOLU UNANIMENT

De nommer Madame Sylvie Rousseau, au poste de « Agent de bureau - niveau 2 » au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information, à temps complet, au salaire et conditions prévus à la convention collective de travail des cols blancs en vigueur à la Ville de Montmagny, et ce, à compter des présentes.

De transmettre copie de la présente résolution à Madame Sylvie Rousseau ainsi qu'au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) de même qu'au Service des ressources humaines et au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

### 15 Fin d'emploi d'un employé

2025-301

Il est proposé par Marc Lefrançois

Appuyé par Colin Lavergne

ET RÉSOLU UNANIMENT

De mettre fin à l'emploi de l'employé numéro 1408, suivant la recommandation de la directrice des ressources humaines et dont le conseil a pris connaissance, le tout conformément aux dispositions prévues à la convention collective de travail de la Ville de Montmagny de l'employé concerné.

De transmettre copie de la présente résolution à l'employé visé, à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

## DOSSIER(S) DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

## DOSSIER(S) DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES

### 16 Autorisation à déposer une demande d'aide financière - Programme Véloce III, volet 3 (Entretien de la Route verte et de ses embranchements)

2025-302

ATTENDU QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

ATTENDU QUE la Ville de Montmagny doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Ville de Montmagny doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

Il est proposé par Michelle Bernard

Appuyé par Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMENT

Que le conseil municipal de la Ville de Montmagny autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que Mme Sylvie Ouellette, ingénierie en environnement est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

De transmettre copie de la présente résolution à Mme Sylvie Ouellette, ingénierie, au directeur des travaux publics et des infrastructures, au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information et au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

17 Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) - Rapport de fin de travaux et de reddition de compte

2025-303

ATTENDU QUE la Ville de Montmagny a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE seules les dépenses admissibles effectuées après la date de dépôt de la demande d'aide financière par le demandeur sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 14 mai 2025 au 22 août 2025;

ATTENDU QUE seuls les travaux préparatoires confirmés par la ministre sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Ville de Montmagny transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

- les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- des photos des travaux réalisés;
- le résultat relatif aux indicateurs suivants :
  - nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;
  - nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);
  - nombre de vélos ajoutés pour les systèmes de vélos en libre-service;
  - nombre de stations d'ancrage implantées par type (assisté ou non) pour les systèmes de vélos en libre-service;
  - nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées;
  - nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées;
  - nombre d'utilisations et d'utilisateurs des systèmes de vélos en libre-service.

ATTENDU que la Ville de Montmagny s'engage à transmettre à la ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Michelle Bernard

Appuyée par Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMENT

Que le conseil de la Ville de Montmagny autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Pierre Doucet, assistant-trésorier est dûment autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable, de même qu'à l'ingénierie en environnement et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

18 Adjudication de contrat - Travaux de stabilisation de la berge - Secteur du Camping Pointe-aux-Oies

La mairesse donne des informations supplémentaires sur les autorisations que la Ville a dû obtenir des différents paliers de gouvernement. C'est pour cette raison que la Ville a travaillé pendant des années et que les coûts initiaux ont été augmentés.

2025-304

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour des travaux de stabilisation de la berge dans le secteur du Camping Pointe-aux-Oies;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, huit soumissionnaires ont présenté des offres, soit Allen Entrepreneur général, Construction Lemay inc., Groupe Colas Québec inc., Hamel Construction inc., Les Excavations Lafontaine inc., Les Entreprises Gilbert Cloutier inc., Michel Gamache et Frères inc. et Naturive inc.;

CONSIDÉRANT que la modification du Règlement #1308-1 modifiant le Règlement numéro 1308 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt à 2 477 300,00 \$ sera déposée au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation pour approbation;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu toutes les autorisations nécessaires des différents ministères concernés du projet;

Il est proposé par Michelle Bernard

Appuyé par Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMENT

D'adjudger à Groupe Colas Québec inc. le contrat pour des travaux de stabilisation de la berge dans le secteur du Camping Pointe-aux-Oies, au montant total de 2 215 568,25 \$, taxes incluses, le tout conformément à la soumission déposée par cette entreprise, laquelle s'avère la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, les addendas, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

De transmettre copie de la présente résolution à Groupe Colas Québec inc. de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

#### DOSSIER(S) DU SERVICE D'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

19 Nomination d'une personne-ressource – Société de développement économique de Montmagny (SDÉM)

2025-305

CONSIDÉRANT que les règlements généraux de la Société de développement économique de Montmagny (SDÉM) prévoient qu'une personne-ressource sans droit de vote issue de l'administration municipale de la Ville de Montmagny peut assister aux réunions du conseil d'administration de la SDÉM;

CONSIDÉRANT que la SDÉM a signé une entente de prêt de services avec la Ville;

CONSIDÉRANT que la directrice du service de l'urbanisme et du développement durable a été désignée la personne-ressource responsable pour la gestion de cette entente;

Il est proposé par Colin Lavergne

Appuyé par Jérôme Théberge

ET RÉSOLU UNANIMENT

De nommer la directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable de la Ville de Montmagny à titre de personne-ressource sans droit de vote pour assister le conseil d'administration.

D'amender la résolution 2025-008 afin de retirer le coordonnateur en aménagement et développement du Service de l'urbanisme et du développement durable à titre de personne-ressource. Toutefois, il pourra, au besoin, assurer le remplacement de la directrice en son absence.

De transmettre copie de la présente résolution à la Société de développement économique de Montmagny.

#### RÉGLEMENTATION

20 Adoption du Règlement numéro 1318-1 amendant le Règlement numéro 1318 décrétant une dépense et un emprunt de 154 100 \$ pour le prolongement d'égout sanitaire de la montée de la Rivière-du-Sud

2025-306

Il est proposé par Colin Lavergne

Appuyé par Mireille Thibault

ET RÉSOLU UNANIMENT

D'adopter le Règlement numéro 1318-1 amendant le Règlement numéro 1318 décrétant une dépense et un emprunt de 154 100 \$ pour le prolongement d'égout sanitaire de la montée de la Rivière-du-Sud, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2025. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été déposé au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

21 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement amendant le Règlement d'emprunt numéro 1308

2025-307

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, Jessy Croteau, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender le Règlement d'emprunt numéro 1308 relatif aux travaux de stabilisation de la berge dans le secteur du camping de la Pointe-aux-Oies de manière à augmenter la dépense et l'emprunt à 2 477 300.00 \$ et de modifier le mode de remboursement.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

- 22 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement relatif au stationnement amendant le Règlement numéro RM 330-2 et remplaçant le Règlement 330-2-1

2025-308

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, Jessy Croteau qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender le Règlement numéro RM 330-2 de manière à permettre à ajouter une zone de stationnement de nuit aux détenteurs d'une vignette.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

- 23 Avis de motion et dépôt du projet de règlement amendant le Règlement numéro 1207 sur le traitement des élus municipaux de la Ville de Montmagny

2025-309

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, Jessy Croteau, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender le Règlement numéro 1207 de manière à revoir certaines modalités de rémunération du maire suppléant afin qu'elles reflètent plus adéquatement la charge de travail réelle.

Le conseiller dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

- 24 Consultation publique - Second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de créer la zone Cc-30 à partir de la zone Cc-1 et de zones Rb et Rc, et l'ajout de mesures d'atténuation (secteur St-David)

---

- 25 Adoption d'un second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de créer la zone Cc-30 à partir de la zone Cc-1 et de zone Rb et Rc, et l'ajout de mesures d'atténuation (secteur St-David)

2025-310

CONSIDÉRANT que la Ville est régie notamment par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet de règlement amendant le Règlement numéro 1100 sur le zonage;

CONSIDÉRANT l'assemblée de consultation publique tenue eu égard audit projet;

Il est proposé par Jessy Croteau

Appuyé par Mireille Thibault

ET RÉSOLU UNANIMENT

D'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé « Second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de créer la zone Cc-30 à partir de la zone Cc-1 et de zone Rb et Rc, et l'ajout de mesures d'atténuation (secteur St-David).

De transmettre copie de la présente résolution et du second projet de règlement à la MRC de Montmagny.

## AFFAIRES NOUVELLES

- 26 INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

---

Mireille Thibault mentionne que les citoyens sont toujours encouragés à nettoyer les grilles situées dans les rues afin d'en favoriser le bon écoulement des eaux, en cette période où la neige et les feuilles sont présentes dans les rues.

Colin Lavergne mentionne que cette semaine correspond à la Semaine des tout-petits. À cette occasion, la Ville organisera diverses activités pour en souligner l'importance.

Jessy Croteau souligne les activités de Noël, soit le défilé du 28 novembre et le Marché de Noël du 28 au 30 novembre. Il mentionne que ces activités sont réalisées grâce à des bénévoles de plusieurs organismes.

Mireille Thibault souhaite les sympathies, au nom du conseil municipal à la famille de Mme France Roy, ancienne conseillère municipale et entrepreneure et engagée dans différents organismes de la Ville.

27 PÉRIODE DE QUESTIONS

---

M. Jacques Coulombe - 361, rue des Cheminots

M. Coulombe félicite les nouveaux élus et mentionne sa volonté de collaborer avec le conseil municipal afin de partager les préoccupations que les citoyens lui ont soulevés durant sa campagne électorale. Il fait part de deux dossiers, soit la vitesse sur la rue Côté et le rehaussement des terrains dans les nouveaux développements domiciliaires.

M. Bruno Nicole - 371, boulevard Taché Ouest

M. Nicole souhaite connaître la longueur en mètres ainsi que le matériau qui sera utilisé. La question a été prise en note par la directrice générale adjointe et un retour sera fait par l'administration.

Mme René Grégoire - 103, rue de l'Anse

Mme Grégoire pose une question concernant le déneigement au centre-ville et des réponses lui ont été données par la mairesse.

Mme Gaétane Corriveau - 165, 12<sup>e</sup> Rue

Mme Corriveau mentionne qu'elle fait partie du groupe *Femmes, politique et démocratie* et félicite la mairesse pour son élection historique. Elle formule également une demande concernant la féminisation des noms de rues.

Mme Lucie Ouellet - 55, rue Gaudreau

Mme Ouellet souhaite savoir si la Ville dispose d'un plan d'action concernant les personnes itinérantes. La mairesse répond aux préoccupations de la citoyenne. La conseillère Michelle Bernard précise qu'elle participera mercredi prochain à une journée consacrée à l'itinérance au féminin, qui se tiendra à Saint-Gilles-de-Lotbinière.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

28 Levée de la séance

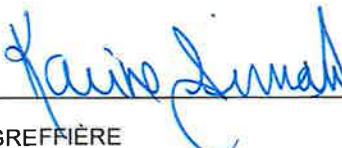
2025-311

Il est proposé par Michelle Bernard

Appuyé par Mireille Thibault

ET RÉSOLU UNANIMENT

D'approuver la levée de la séance ordinaire du 17 novembre 2025, à 20h57.

  
GREFFIÈRE

  
MAIRESSE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025.

  
MAIRESSE

